



**FEDERATION FORCE – OUVRIERE des
PERSONNELS
des SERVICES PUBLICS et des SERVICES de SANTE
GROUPEMENT DEPARTEMENTAL
des SERVICES de SANTE de LOIRE ATLANTIQUE**

Le Mardi 14 AVRIL 2020, à Saint-Brévin

A Monsieur le Préfet de Loire Atlantique
6, quai Ceineray BP 33515
44035 NANTES Cedex 1

Monsieur le Préfet,

Le Groupement Départemental FO des Services Publics et de Santé souhaite vous interpellier sur différents points dans la gestion de la crise sanitaire actuelle dans le département :

- Il est relevé un manque de surblouses sur plusieurs établissements hospitaliers et EHPAD comme par exemple sur le CHU de NANTES, le CH SAINT-NAZAIRE, le CH GUERANDE, le CH SAVENAY, le CH VERTOU, l'Association Intercommunale des Maisons de Retraite de NANTES, etc.
Ce manque est pallié en partie par des appels aux dons ou des fabrications « artisanales » mais vous comprendrez bien qu'au vu de cette crise sanitaire inédite en FRANCE ces derniers ne sont pas suffisants et que FORCE OUVRIERE fait appel à vous pour que l'Etat prenne ses responsabilités en matière de protection des agents ou salariés exerçant au sein des établissements précités.
Le décret n° 2020-190 du 3 mars 2020 permet la réquisition des masques. Nous vous demandons de réquisitionner aussi les surblouses. Leur nombre insuffisant va entraîner une augmentation des infections nosocomiales et un défaut de protection des professionnels.
De même les établissements hospitaliers nous alertent sur la modification de nombreux protocoles concernant le changement de filtres de respirateurs, le port de masques et de surblouses.
La tension très grande sur 8 médicaments dont la gestion est reprise par le National nous interroge aussi sur la reprise de l'activité chirurgicale après le confinement.
- Au niveau des tests, FORCE OUVRIERE demande à avoir une réponse rapide dans le dépistage des résidents ou patients et agents ou salariés. Effectivement et pour exemple sur l'EHPAD SAINT-PAUL à Rezé, un résident a été accueilli le 26 MARS sans être testé et il s'est avéré qu'il a contaminé d'autres résidents. Il était porteur du COVID-19 sans que personne ne le sache à son arrivée, les dommages humains collatéraux sont important puisque des résidents sains ont été affectés. Ce n'est pas admissible.
Existe-t-il des procédures recommandées concernant l'accueil de nouveaux arrivants dans un lieu de vie ?
- Concernant les personnes âgées, en cas d'atteinte par le COVID 19, il était prévu qu'elles restent dans leur EHPAD et n'aillent pas à l'hôpital en cas de complications. A ce jour tous les lits « COVID-19 » aussi bien en hospitalisation conventionnelle qu'en réanimation ne sont pas occupés. Nous vous demandons donc que ces malades puissent être orientés vers des structures adaptées à leur pathologie afin de leur donner le maximum de chances, ce qui soulagera les personnels des EHPAD.

- FORCE OUVRIERE revendique l'octroi du taux maximum d'insalubrité aux Hospitaliers qui chaque jour travaillent ou interviennent dans les services COVID 19, cette indemnité est de 4,12€ par jour travaillé.

FORCE OUVRIERE rappelle ses revendications : l'annulation de tous les plans de restructuration, suppressions de lits, de délocalisation, etc., c'est-à-dire l'arrêt de plus de 30 ans de politique de casse de notre système de santé dont nous voyons à nouveau aujourd'hui le résultat.

Je vous prie d'agréer Monsieur le Préfet, mes respectueuses salutations

Le Secrétaire Départemental des Services Santé

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yann LE FOL', written over a horizontal line.

Yann LE FOL